



Qui paye la taxe de partage

Par **cibepi**, le **21/10/2012** à **10:59**

Bonjour,

Je suis à l'étape du partage et j'ai une sœur. Il y a un appartement à l'actif de la succession que je vais garder. Je reprends l'appartement avec mon mari et ma fille. On va donner la contre-valeur à ma sœur mais le notaire nous fait payer la taxe de partage uniquement à ma fille, mon mari et moi-même, et ne fait pas payer une partie de cette taxe de partage à ma sœur. Est-ce normal? Pour moi, la taxe de partage est due pour moitié par ma sœur et pour moitié pour moi.

Merci pour votre réponse